

Ministère de la Culture et de la Communication

La Ministre

Madame Marie SIRINELLI
Cour administrative d'appel de Paris
Hôtel de Beauvais
68, rue François Miron
75004 PARIS

Paris, le **- 2 DEC. 2013**

Nos réf. : CC/947/CGR

Madame,

La question de la création en France d'une instance de déontologie de la presse et des médias, à l'image des conseils de presse qui existent dans plusieurs pays européens, est régulièrement soulevée par la profession et les représentants de la société civile.

J'ai entendu à nouveau cette demande lors des Assises du journalisme qui se sont tenues à Metz du 5 au 7 novembre dernier. À cette occasion, l'association créée en 2012 sous le nom d'Observatoire de la Déontologie de l'Information (ODI) a présenté son premier rapport annuel retraçant les erreurs ou non-respect de la déontologie commis par différents médias, mais aussi les initiatives positives dans le domaine de l'éthique professionnelle des journalistes.

Il ne revient sans doute pas aux pouvoirs publics de prendre seuls l'initiative d'une telle démarche dont les chances de succès se trouvent en grande partie dans la liberté donnée aux professionnels et à la société civile. En revanche, je partage l'objectif de rétablissement de la confiance des citoyens dans leurs médias et dans la capacité de ceux-ci à renouer avec la fidélité de leur lectorat à l'heure où la diffusion des journaux connaît une baisse inquiétante.

C'est pourquoi j'estime que sur un tel sujet, les éditeurs de presse, imprimée ou numérique, et les médias audiovisuels doivent pouvoir exprimer clairement leurs propositions afin qu'elles soient mises en regard des attentes déjà manifestées publiquement.

.../...

Dans cette mesure, je souhaite vous confier une mission d'expertise indépendante, visant à effectuer une analyse comparée, tant juridique que politique, des expériences étrangères en matière d'instances de déontologie et recueillir les positions des différents acteurs français concernés.

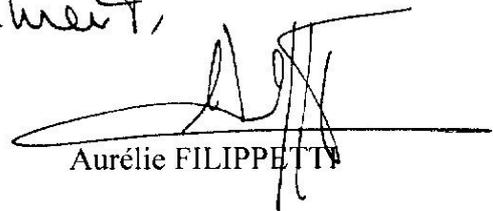
Vous serez amenée à consulter les différents professionnels intéressés par le sujet. À l'issue de ce recueil d'information, vous formulerez un état des lieux et indiquerez les approches envisageables et leurs conditions de réussite.

Vous me remettrez ce rapport fin janvier, afin qu'il puisse enrichir la discussion parlementaire lors de l'examen du projet de loi relatif à la protection des sources des journalistes.

Pour vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services de la direction générale des médias et des industries culturelles qui vous accompagnera dans cette mission.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Merci d'avoir accepté cette mission,
Cordialement,



Aurélie FILIPETTI